EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 24/03/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc națurel régional du Verdon s'est réuni à Saint André les Alpes à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

	bre de membr	
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	30+1	31

Etaient présents :

28 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI : Châteauvieux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Alain ROUX : Gréoux les Bains ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Jacques BASTIAN

La Martre; Gérard MARIGNANE: La Verdière; Louis TROIN: Le Bourguet; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Noël GIRAUD: Peyroules; Jacques ESPITALIER: Quinson; Jack DUVOT: Riez; Eric RENOULT: Sillans la cascade; François GERIN-JEAN: St André les Alpes; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Laurent GIRARD BEGUIER: St Jurs; Marlène PORRE: St Laurent du Verdon; Olivier HIDALGO: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance

Date de convocation : 10/03/2015

Délibération n° 15-03-CS2-01 <u>1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix)</u>:

Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseil général des Alpes de Haute Provence
Bernard MOLLING avait donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteur de 4 voix) : Colette CHARRIAU

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2014, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
	RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	1 112 760,00	3 552 850,00	4 665 610,00
Recettes nettes de l'exercice (b)	600 918,41	2 537 564,78	3 138 483,19
	DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (c)	1 112 760,00	3 552 850,00	4 665 610,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	909 062,65	2 740 947,83	3 650 010,48
	RESULTAT DE L'EXER	CICE 2014	
Excédent (b) - (d)			14 17 114
Déficit (d) – (b)	- 308 144,24	- 203 383,05	- 511 527,29
Restes à réaliser en dépenses	76 813,85		,
Restes à réaliser en recettes	182 547,05		

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Madame la Trésorière de Riez - Moustiers pour le même exercice 2014 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP Président ne participant pas au vote), les membres du comité syndical :

- Approuvent le compte administratif 2014 et sa conformité au compte de gestion 2014 de Mme la Trésorière de Riez-Moustiers ;
- Arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le 304 2015
et publication ou notification
du 31/05/2015.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 24/03/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint André les Alpes à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nomi	ore de membr	es
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	30+1	31

Etaient présents :

28 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI : Châteauvieux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Alain ROUX : Gréoux les Bains ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Jacques BASTIAN :

La Martre; Gérard MARIGNANE: La Verdière; Louis TROIN: Le Bourguet; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Noël GIRAUD: Peyroules; Jacques ESPITALIER: Quinson; Jack DUVOT: Riez; Eric RENOULT: Sillans la cascade; François GERIN-JEAN: St André les Alpes; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Laurent GIRARD BEGUIER: St Jurs; Marlène PORRE: St Laurent du Verdon; Olivier HIDALGO: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance

Date de convocation : 10/03/2015

> Délibération n° 15-03-CS2-02

<u>1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix) :</u>

Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseil général des Alpes de Haute Provence Bernard MOLLING avait donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteur de 4 voix) : Colette CHARRIAU

### AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DU PARC DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 mars 2015 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

les membres du Comité syndical délibèrent comme suit, sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 :

	Résultat de clôture 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture cumulé 2014	Restes à réaliser	Proposition d'affectation au budget 2015
Investissement	112 958,17	209 144 24	105 195 07	En dépenses : 76 813,85	89 452,87 €
mvesussement	112 956,17	- 308 144,24 - 1	- 195 186,07	En recettes : 182 547,05	au compte 1068
Fonctionnement	988 679,14	- 203 383,05	785 296,09		695 843,22€ au compte 002 R

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le 03/04/2015
et publication ou notification
du 31/03/2015

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 24/03/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint André les Alpes à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nom	bre de membi	res
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	30+1	31

Total des voix: 36

Etaient présents :

28 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI : Châteauvieux ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon ; Alain ROUX : Gréoux les Bains ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Jacques BASTIAN :

La Martre; Gérard MARIGNANE: La Verdière; Louis TROIN: Le Bourguet; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Noël GIRAUD: Peyroules; Jacques ESPITALIER: Quinson; Jack DUVOT: Riez; Eric RENOULT: Sillans la cascade; François GERIN-JEAN: St André les Alpes; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Laurent GIRARD BEGUIER: St Jurs; Marlène PORRE: St Laurent du Verdon; Olivier HIDALGO: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance

Date de convocation : 10/03/2015

Délibération n°

1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseil général des Alpes de Haute Provence Bernard MOLLING avait donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteur de 4 voix) : Colette CHARRIAU

# APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON POUR L'EXERCICE 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2015, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Crédits votés	3 301 850,00	2 606 006,78
Résultat de fonctionnement reporté		695 843,22
Total section de fonctionnement	3 301 850,00	3 301 850,00

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés au titre du budget 2015 (y compris le c/1068)	366 740,08	456 192,95
Restes à réaliser de l'exercice précédent	76 813,85	182 547,05
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	195 186,07	
Total section de fonctionnement	638 740,00	638 740,00

3 940 590,00	3 940 590,00
	3 940 590,00

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Olivier Hidalgo), les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2015 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident d'attribuer au budget autonome de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés :
  - Une dotation de fonctionnement non remboursable de 28 085,00 €
  - Une dotation d'investissement non remboursable de 18 400,00 €
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2015

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le 03/04/2015
et publication ou notification
du 31/03/2015

Ainsi fait et défiber le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures Pour extrait conforme

EXDON

Le Président : Bernard CLAP REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU EN PREFECTURE le 01/04/2015 Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20150324-DEL15\_03\_CS2\_04-D

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

24/03/2015

**DEPARTEMENT DES ALPES** DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint André les Alpes à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nom	bre de membr	es
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	30+1	31
Tota	l des voix : 3	36

Etaient présents:

28 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE: Aiguines; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; François TANZY: Angles; Jean-Pierre CIOFI: Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI: Châteauvieux; Alain BARALE: Comps sur Artuby; Gilbert PELEGRIN: Esparron de Verdon; Alain ROUX: Gréoux les Bains; Annick BATTESTI: La Bastide; Bernard PRAYAL: La Garde; Jacques BASTIAN:

La Martre; Gérard MARIGNANE: La Verdière; Louis TROIN: Le Bourguet; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue: Noël GIRAUD: Pevroules: Jacques ESPITALIER: Quinson: Jack DUVOT: Riez: Eric RENOULT: Sillans la cascade; François GERIN-JEAN: St André les Alpes; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Laurent GIRARD BEGUIER: St Jurs; Marlène PORRE: St Laurent du Verdon; Olivier HIDALGO: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance

Date de convocation : 10/03/2015

> Délibération n° 15-03-CS2-04

1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseil général des Alpes de Haute Provence Bernard MOLLING avait donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur de 4 voix) : Colette CHARRIAU

## Constitution d'une provision pour risques et charges

Vu le code général des collectivités locales

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 201-347 du 12 mars 2012

Considérant qu'un certain nombre de postes sont tributaires de financements externes au Parc, acquis par période déterminée et de manière non certaine ;

Considérant que certains de ces agents sont en contrat à durée indéterminée

Considérant donc l'intérêt pour le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon de constituer une provision pour couvrir un éventuel risque financier en cas de suppression de poste et licenciement

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 au compte 6815

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- Décident de constituer une nouvelle provision pour risques et charges d'un montant de 30 000 €,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures extrait conforme Le Rrésident : Bernard CLAP S MAL DU ERDON

R EPUBLIQUE FRANCAISE

#### REÇU EN PREFECTURE le 01/04/2015

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20150324-DEL15\_03\_CS2\_05-D

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

24/03/2015

# **DEPARTEMENT DES ALPES**

**DEHAUTE PROVENCE** 

L\*an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint André les Alpes à 14 h 00 sous la p résidence de M. Bernard CLAP,

	Présents et	Vetest
En exercice	représentés	Votants
54	30+1	31

Etaient présents :

28 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE: Aiguines; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; François TANZY: Angles; Jean-Pierre CIOFI: Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI: Châteauvieux; Alain BARALE: Comps sur Artuby; Gilbert PELEGRIN: Esparron de Verdon; Alain ROUX: Gréoux les Bains; Annick BATTESTI: La Bastide; Bernard PRAYAL: La Garde; Jacques BASTIAN:

La Martre; Gérard MARIGNANE: La Verdière; Louis TROIN: Le Bourguet; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Noël GIRAUD: Peyroules; Jacques ESPITALIER: Quinson; Jack DUVOT: Riez; Eric RENOULT: Sillans la cascade; François GERIN-JEAN: St André les Alpes; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Laurent GIRARD BEGUIER: St Jurs; Marlène PORRE: St Laurent du Verdon; Olivier HIDALGO: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance

Date de convocation : 10/03/2015

> Délibération n° 15-03-CS2-05

1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseil général des Alpes de Haute Provence Bernard MOLLING avait donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteur de 4 voix) : Colette CHARRIAU

### Admissions en non-valeur

Sur proposition de Mme la Trésorière, le Président présente à l'assemblée un état de non-valeur des exercices 2005 et 2007 du budget du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, qui s'établit comme suit :

n°2005/103	commune de Moustier Ste Marie	0,80 €
■ n°2007/8	PNR Verdon	. 80,00€
n°2007/100	Jean-Christophe Gerbier	100,00€
n°2007/192	Karim Touré	100,00€

Le Président propose l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables totalisant la somme de 280,80 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Décident d'admettre en non-valeur ces titres de recettes irrécouvrables totalisant la somme de 280,80 €
- Disent que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture le et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures Pour extrait conforme

> Le Président : Bernard CLAP



REÇUA LA PREFECTURE PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
ES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
24/03/2015

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réun à Saint André les Alpes à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

bre de membr	es
Présents et représentés	Votants
30+1	31
	Présents et représentés

Etaient présents :

28 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE: Aiguines; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; François TANZY: Angles; Jean-Pierre CIOFI: Aups; Catherine MESCATULLO: Bargème; Colette LOCATELLI: Blieux; Jean-Paul GOLE: Castellane; Bernard BELLINI: Châteauvieux; Alain BARALE: Comps sur Artuby; Gilbert PELEGRIN: Esparron de Verdon; Alain ROUX: Gréoux les Bains; Annick BATTESTI: La Bastide; Bernard PRAYAL: La Garde; Jacques BASTIAN:

La Martre; Gérard MARIGNANE: La Verdière; Louis TROIN: Le Bourguet; Jean-Pierre HERRIOU: Moissac-Bellevue; Noël GIRAUD: Peyroules; Jacques ESPITALIER: Quinson; Jack DUVOT: Riez; Eric RENOULT: Sillans la cascade; François GERIN-JEAN: St André les Alpes; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Laurent GIRARD BEGUIER: St Jurs; Marlène PORRE: St Laurent du Verdon; Olivier HIDALGO: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance

Date de convocation : 10/03/2015

Délibération n° 15-03-CS2-06 <u>1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix) :</u>

Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseil général des Alpes de Haute Provence Bernard MOLLING avait donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI

<u>1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (porteur de 4 voix) : Colette CHARRIAU

# APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE D'AMEANGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES POUR L'EXERCICE 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2013, par laquelle les membres du comité syndical ont décidé la création d'une une structure dédiée à l'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés sous forme de régie dotée de l'autonomie financière, adossée au Parc du Verdon, et approuvé ses statuts.

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2015 de la régie d'aménagement et de gestion de sites naturels fréquentés, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Crédits votés	78 825,00	78 825,00
Résultat de fonctionnement reporté		
Total section de fonctionnement	78 825,00	78 825,00

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés au titre du budget 2015	74 400,00	74 400,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
Total section de fonctionnement	74 400,00	74 400,00

BUDGET TOTAL 153 225,00 153 225,00

Ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2015 de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés, en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien :
  - les opérations de fonctionnement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres pour la section de fonctionnement
  - les opérations d'investissement dans la limite des crédits inscrits aux opérations pour la section d'investissement.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le 5042015
et publication ou notification
du 31032015

Ainsi fait et délibére le jour mois et l'an susdits, suivent les signatures Pour extrait conforme REGIONAL DU LE Président :

#### REÇU EN PREFECTURE le 01/04/2015

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20150324-DEL15\_03\_CS2\_07

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU

PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

24/03/2015

# **DEPARTEMENT DES ALPES**

DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint André les Alpes à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

En exercice	Présents et représentés	Votants
54	30+1	31

Etaient présents :

28 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jean-Pierre BAGARRE: Aiguines; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; François TANZY: Angles; Jean-Pierre CIOFI: Aups ; Catherine MESCATULLO : Bargème ; Colette LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard BELLINI: Châteauvieux; Alain BARALE: Comps sur Artuby; Gilbert PELEGRIN: Esparron de Verdon; Alain ROUX: Gréoux les Bains; Annick BATTESTI: La Bastide; Bernard PRAYAL: La Garde; Jacques BASTIAN:

La Martre : Gérard MARIGNANE : La Verdière : Louis TROIN : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue; Noël GIRAUD: Peyroules; Jacques ESPITALIER: Quinson; Jack DUVOT: Riez; Eric RENOULT: Sillans la cascade; François GERIN-JEAN: St André les Alpes; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Laurent GIRARD BEGUIER: St Jurs; Marlène PORRE: St Laurent du Verdon; Olivier HIDALGO: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance

Date de convocation : 10/03/2015

> Délibération n° 15-03-CS2-07

<u>1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix) :</u>

Michèle BIZOT-GASTALDI, Conseil général des Alpes de Haute Provence Bernard MOLLING avait donné pouvoir à Michèle BIZOT GASTALDI

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur de 4 voix) : Colette CHARRIAU

#### AMORTISSEMENT DES BIENS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon est soumis à la nomenclature comptable M14 des communes de plus de 3500 habitants et que l'amortissement des biens est donc obligatoire;

Par délibération en date du 9 mars 2011, les membres du comité syndical

Le Président propose de compléter la délibération du comité syndical en date du 9 mars 2011 de la manière suivante :

Véhicules	5 ans
Matériel informatique, bureautique, téléphonie,	5 ans
Mobilier	
Panneaux signalétiques	5 ans
Logiciels	2 ans
Biens d'une valeur inférieure à 700 €	1 an
Bâtiments (dont ferme caprine pédagogique)	25 ans
Biens acquis par don du SMPV	1 an
Subventions d'équipement	5 ans

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Adoptent les durées d'amortissement telles que présentées ci-dessus pour les biens ainsi déterminés et acquis à compter de
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture et publication ou notification du

